



Débit différé activé sans accord

Par **nabilk**, le **03/01/2011 à 18:45**

Bonjour,

Je suis client de la Société Generale.

J'ai reçu il y a quelques semaines un courrier me proposant de passer ma carte de crédit en débit différé.

Je ne l'ai pas lu en détail car je ne suis pas du tout intéressé et le courrier est donc allé directement à la poubelle.

Cependant, ma banque a tout de même activé l'option.

Je les ai bien sûr contactés et leur expliqué que je n'avais pas donné suite au courrier.

Je suis très surpris que le fait de ne pas donner de réponse équivale à un avis positif.

Est-ce vraiment légal de leur part ?

Merci d'avance pour votre réponse

Par **Marion2**, le **03/01/2011 à 19:14**

Qui avait-il exactement écrit sur ce courrier ?

Par **nabilk**, le **03/01/2011** à **19:23**

Malheureusement je l'ai jeté

Mais après quelques recherches auprès d'autres clients, à priori, il était bien stipulé que sans réponse de ma part l'option sera activée.

La boucle semble bouclée et l'erreur de ma part.

Par **corima**, le **03/01/2011** à **19:25**

C'est connu, "qui ne dit mot acquiesse". Demandez leur de supprimer cette option que vous ne souhaitez pas

Par **nabilk**, le **03/01/2011** à **19:33**

Merci en tout cas pour vos retours
je serai plus attentif la prochaine fois.

Meilleurs voeux à vous

Par **corima**, le **03/01/2011** à **22:50**

Merci, meilleurs voeux à vous aussi

Par **khriessfree**, le **25/05/2011** à **21:30**

Moi aussi je suis à la Société général ils m'ont fait le même coup sauf que je n'ai rien reçu!!!!!!
De plus cela m'a mise dans une situation financière horrible plus de 200 d'agios!!!! je ne
pense pas que cela soit légale car il ne s'agissait en aucun cas d'un lettre recommandée!!!!
Moi je n'ai rien eu. Et je n'ai rien signé!!!!!!
Je vais saisir une association de consommateurs et un avocat s'il le faut c'est intolérable
d'agir ainsi.

Par **khriessfree**, le **25/05/2011** à **21:34**

Message à corima. Qui ne dit mot.... Comment pouvez vous dire cela depuis quand une pub
sans réponse peut être positive à une action sur votre compte bancaire
????????????????????????????????

Par **khriissfree**, le **25/05/2011** à **21:34**

Message à corima. Qui ne dit mot.... Comment pouvez vous dire cela depuis quand une pub sans réponse peut être positive à une action sur votre compte bancaire
????????????????????????????????

Par **mimi493**, le **25/05/2011** à **22:38**

En général, c'est "le silence vaut refus"

Par **khriissfree**, le **25/05/2011** à **23:27**

MERCI pour le message en effet effet cela semble plus juste. Sans AR moi rien n'arrive à ma boîte réellement!!!! Là c'est la loi!!!